1215
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
32 rue de la République, 69002 LYON
493 711 840 RCS LYON
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 29 MAI 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

[…]

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, constatant que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître un bénéfice net comptable de 186.015,08 euros, **DÉCIDE** de l'affecter de la manière suivante :

Le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à :	186.015,08 euros
Est affecté en totalité au compte « *Report à nouveau* » lequel se trouve ainsi ramené de :	(598.746,02) euros
à	(412.730,94) euros

L'Associée Unique, se conformant aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, **CONSTATE** et **RECONNAÎT** qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois précédents exercices.

[…]

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENT
Madame Julie Compagnon

Signé par Julie Compagnon
Le 29 mai 2026

Signed with Universign doc_aWq tx_M30yP7QJOWee

1215

COMPTES SOCIAUX

CLOTURE DU 31/12/2025

Certifiés conformes

Signé par Julie Compagnon
Le 29 mai 2026

Signed with Universign
doc_BJJB
tx_M30yP7QJOWee

Sommaire

1. COMPTE DE RESULTAT 3
2. BILAN 4
3. FAITS CARACTERISTIQUES 7
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7
5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT 8
 5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 8
 5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 8
 5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 8
 5.4. CREANCES & DETTES 8
 5.5. PROVISIONS 9
 5.6.1 PROVISION POUR RISQUES 9
 5.6.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE 9
 5.6. CHIFFRE D'AFFAIRES 9
 5.7. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE 9
6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT 10
 6.1. NOTES SUR LE BILAN 10
 6.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES 10
 6.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 11
 6.1.3. CREANCES 11
 6.1.4. CAPITAUX PROPRES 12
 6.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES 12
 6.1.6. DETTES 13
 6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 13
 6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
 6.2.2. RESULTAT FINANCIER 14
 6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL 14
 6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES 14
7. AUTRES INFORMATIONS 15
 7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE 15
 7.2. EFFECTIF MOYEN 16
 7.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 16
 7.4. ENGAGEMENTS 16
 7.5. COMPARABILITE DES COMPTES 17

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de la société 1215 au 31/12/2025 :

Compte de résultat en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	**2 888**	**1 922**
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	-	4
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	1	0
Total des produits d'exploitation	**2 889**	**1 927**
Achats de marchandises ou matières premières	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	2 507	1 715
Impôts, taxes et versements assimilés	11	10
Salaires et traitements	72	70
Charges sociales	33	36
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8	16
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	4
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corp. cédées	-	-
Autres charges	9	5
Total des charges d'exploitation	**2 639**	**1 857**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**250**	**70**
Bénéfice ou perte sur opérations en commun	-	-
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	7	1
Reprises sur provisions	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	**7**	**1**
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	9	10
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	**9**	**10**
RESULTAT FINANCIER	**(2)**	**(9)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**247**	**61**
Produits exceptionnels	-	-
Total des produits exceptionnels	**-**	**-**
Charges exceptionnelles	-	-
Total des charges exceptionnelles	**-**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**247**	**61**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	61	16
RESULTAT NET	**186**	**45**

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la société 1215 au 31/12/2025 :

ACTIF **en milliers d'euros**	**31/12/2025** **Brut**	**Amortissements et Provisions**	**Net**	**31/12/2024** **Net**
Immobilisations incorporelles	69	64	6	14
Immobilisations corporelles	3	3	-	0
Immobilisations financières	1	-	1	1
Actif immobilisé	**73**	**66**	**6**	**15**
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	2	-	2	1
Créances, dont :	**887**	**-**	**887**	**595**
Clients et comptes rattachés	*552*	*-*	*552*	*429*
Autres créances	*334*	*-*	*334*	*164*
Charges constatées d'avance	*1*	*-*	*1*	*2*
Valeurs mobilières de placement, dont :	**97**	**-**	**97**	**37**
Actions propres	*-*	*-*	*-*	*-*
Autres titres	*-*	*-*	*-*	*-*
Instruments financiers à terme et jetons détenus	*-*	*-*	*-*	*-*
Disponibilités	*97*	*-*	*97*	*37*
Actif circulant	**986**	**-**	**986**	**633**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	*-*		*-*	*-*
Primes de remboursement des obligations	*-*		*-*	*-*
Ecarts de conversion actif	*-*		*-*	*-*
TOTAL ACTIF	**1 058**	**66**	**992**	**648**

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	40	40
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves, dont :	**4**	**4**
Réserve légale	*4*	*4*
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(599)	(644)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)	186	45
Subvention d'investissement	-	-
Provisions règlementées	-	-
Capitaux propres	**(369)**	**(555)**
Emission de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres fonds propres	**-**	**-**
Provisions pour risques	2	4
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques et charges	**2**	**4**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28	38
Fournisseurs et comptes rattachés	520	376
Dettes fiscales et sociales	34	40
Autres dettes	777	745
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes	**1 359**	**1 198**
Ecarts de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	**992**	**648**

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable général. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total net est de 992 099,00 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 186 015,08 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente dans sa séance du 20/02/2026.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements.

La société 1215 fait partie du groupe MAGNACARTA, No de SIREN 431 687 060, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 32 Rue de la République 69002 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en milliers d'euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général et, notamment, le nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature.

L'application de ce nouveau règlement est sans impact significatif sur les comptes annuels de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

• La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode des multiples appliquée sur l'EBITDA conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité diminuée de la dette nette. En cas de valorisation négative, la quote-part de situation nette de la participation pourra être utilisée.

Si la participation fait l'objet d'un processus de cession, le prix de l'offre d'achat sera retenu.

• Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, l'engagement est étalé uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

5.6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de :

- Abonnements et prestations
- Commissions

5.7. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

N/A

6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Immobilisations Incorporelles en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais d'établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commerciaux & Portefeuilles	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-
Solutions informatiques	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	69	-	-	69
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	**69**	**-**	**-**	**69**
Frais d'établissement et dév. - Amort	-	-	-	-
Fonds commerc. & Portefeuilles - Amort & Prov.	-	-	-	-
Droit au bail - Prov.	-	-	-	-
Solutions informatiques - Amort & Prov.	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov.	56	8	-	64
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORT & PROV	**56**	**8**	**-**	**64**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	**14**	**(8)**	**-**	**6**

Immobilisations Corporelles en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Immeuble de placements	-	-	-	-
Installation techniques, mat., outillage	-	-	-	-
Installations générales / agencements	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel informatique / bureau, mobilier	3	-	-	3
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	**3**	**-**	**-**	**3**
Terrains - Prov.	-	-	-	-
Constructions - Amort & Prov.	-	-	-	-
Immeuble de placement - Amort & Prov.	-	-	-	-
Installation technique, mat., outillage - Amort & Prov.	-	-	-	-
Installations générales / agencements - Amort & Prov.	-	-	-	-
Matériel de transport - Amort & Prov.	-	-	-	-
Matériel informatique / bureau, mobilier - Amort & Prov.	2	0	-	3
Autres immobilisation corporelles - Amort & Prov.	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORT & PROV.	**2**	**0**	**-**	**3**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	**0**	**(0)**	**-**	**-**

6.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participation	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-			-
Prêts et autres immobilisations financières	1	-	-	1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	**1**	**-**	**-**	**1**
Titres participation - Prov.	-	-	-	-
Créances Ratt. Part. - Prov.				
Prêts et autres immobilisations financières - Prov.	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - PROV	**-**	**-**	**-**	**-**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	**1**	**-**	**-**	**1**

6.1.3. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	552	552	-
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	4	4	-
Groupe et associés	329	329	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	1	1	-
TOTAL DES CREANCES	**887**	**887**	**-**

Détail des charges constatées d'avance

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE en milliers d'euros	31/12/2025
Commissions apporteurs	
Achats et charges externes	1
Autres	
TOTAL	**1**

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR en milliers d'euros	31/12/2025
Commissions à recevoir	530
TOTAL	**530**

6.1.4. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

VARIATION DU CAPITAL SOCIAL en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation de capital	Diminution de capital	Autres mouvements	31/12/2025
Capital en nombre d'actions	1 000				1 000
Valeur nominale (en euro)	40,00				40,00
Capital social	**40**	**-**	**-**	**-**	**40**

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros	01/01/2025	Variation de capital	Affectation résultat N-1	Distribution dividendes	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital social	40	-	-	-	-	-	40
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	4	-	-	-	-	-	4
- Réserve légale	4	-	-	-	-	-	4
- Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(644)	-	45	-	-	-	(599)
Distribution de dividendes			-	-	-		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	45	-	(45)	-	-	186	186
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**(555)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**186**	**(369)**

6.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros	01/01/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Reclassement / fusion	31/12/2025
			Utilisée	Non utilisées		
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	4	2	4	-	-	2
PROVISIONS POUR RISQUES	**4**	**2**	**4**	**-**	**-**	**2**
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR CHARGES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL	**4**	**2**	**4**	**-**	**-**	**2**

6.1.6. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Concours bancaires	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus	28	28	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	520	520	-	-
Personnel et comptes rattachés	13	13	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	-	-
Etat et autres collectivités publiques	12	12	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	777	777	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	**1 359**	**1 359**	**-**	**-**

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros	31/12/2025
Commissions à reverser	421
Frais généraux à régler	95
TOTAL	**517**

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES en milliers d'euros	France	Hors France	Total
Commissions	2 660		2 660
Honoraires et abonnements	217		217
Autres	10		10
			-
			-
TOTAL GENERAL	**2 888**	**-**	**2 888**

6.2.2. RESULTAT FINANCIER

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes Reprise provision dépréciation titres Reprises sur provisions Reprise provision valeurs mobilières de placement (actions propres) Produits d'intérêts Produits des valeurs mobilières de placement Gain de change	7	1
Total produits financiers	7	1
Dotation provision dépréciation titres Dotation provision financières Dotation provision valeurs mobilières de placement (actions propres) Intérêts et charges assimilées Pertes sur créances liées à des participations Charges nettes sur valeurs mobilières de placement Perte de change Abandon de compte courant Autres charges financières	9	10
Total charges financières	9	10
RESULTAT FINANCIER	(2)	(9)

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

N/A

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Taux d'imposition

Le taux normal d'impôt sur les sociétés applicable à l'exercice 2025 est de 25%.

Une contribution additionnelle de 3,3 %, correspondant à la contribution sociale des entreprises est appliqué sur le montant d'IS dépassant 763 000 € (avant crédit d'impôt).

Pour rappel, le calcul de l'impôt dû par la société tête d'intégration au titre du groupe intégré se fait en tenant compte du résultat groupe et du chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble des membres.

Intégration fiscale

L'entité 1215 est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante SAS MAGNACARTA, No de SIREN 431 687 060 domiciliée au 32, rue de la République 69002 LYON.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

Crédit d'impôt

L'entité 1215, pour 2025, a bénéficié d'un crédit d'impôt famille de 1 389€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS MOYENS Catégories	31/12/2025	31/12/2024
Dirigeant		
Cadres	1	1
Non cadres		
Apprentis		
Autres		
TOTAL	**1**	**1**

7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.3. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Indemnités de fin de carrière :

Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la recommandation 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013.

Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2025, s'élève à 11 024 euros.

La loi sur la réforme des retraites promulguée en avril 2023 précise, entre autres, que l'âge de départ à la retraite sera progressivement relevé à compter du 1er septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030. Cette loi prévoit également une augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'un taux plein à 43 ans à partir de 2027.

Comptablement, les effets de cette réforme sont non significatifs dans les comptes de la société.

7.4. COMPARABILITE DES COMPTES

Pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC n°2022-06 dans les comptes individuels, les retraitements suivants ont été opérés sur la présentation du compte de résultat comparatif :

Présentation 2024	Présentation 2025	Impact
Transfert de charges	Reprises sur amortissements et provisions	0

1. *COMPTE DE RESULTAT*

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de la société 1215 au 31/12/2024 :

Compte de résultat en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	**1 922**	**475**
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	4	7
Transferts de charges	-	-
Autres produits	0	1
Total des produits d'exploitation	**1 927**	**483**
Achats de marchandises ou matières premières	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 715	225
Impôts, taxes et versements assimilés	10	22
Salaires et traitements	70	76
Charges sociales	36	34
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	14
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	4	3
Autres charges	5	4
Total des charges d'exploitation	**1 857**	**378**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**70**	**105**
Bénéfice ou perte sur opérations en commun	-	-
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	**1**	**-**
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	10	9
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	**10**	**9**
RESULTAT FINANCIER	**(9)**	**(9)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**61**	**96**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	**-**	**-**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	7
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	**-**	**7**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**(7)**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**61**	**89**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	16	25
RESULTAT NET	**45**	**64**

2. *BILAN*

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la société 1215 au 31/12/2024 :

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2024 Brut	Amortissements et Provisions	Net	31/12/2023 Net
Immobilisations incorporelles	69	56	14	30
Immobilisations corporelles	3	2	0	1
Immobilisations financières	1	-	1	1
Actif immobilisé	**73**	**58**	**15**	**31**
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	1	17
Clients et comptes rattachés	429	-	429	365
Autres créances	164	-	164	6
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	37	-	37	106
Actif circulant	**631**	**-**	**631**	**494**
Comptes de régularisation	2	-	2	1
TOTAL ACTIF	**706**	**58**	**648**	**527**

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
Capital social	40	-	40	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Réserves	4	-	4	-
- Réserve légale	*4*	-	*4*	-
- Réserves réglementées	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	(644)	-	(708)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)	45	-	64	-
Capitaux propres	**(555)**		**(600)**	
Autres fonds propres	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	**4**	-	**3**	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38	-	5	-
Fournisseurs et comptes rattachés	376	-	319	-
Dettes fiscales et sociales	40	-	26	-
Autres dettes	745	-	771	-
Dettes	**1 198**		**1 121**	
Comptes de régularisation	-	-	3	-
TOTAL PASSIF	**648**		**527**	

CÉLIANCE

1215 SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social :

32, rue de la République
69002 LYON

N° SIREN : 493 711 840

* * * * *

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

* * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CÉLIANCE

1215 SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social :

32, rue de la République
69002 LYON

N° SIREN : 493 711 840

* * * * *

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblé Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **1215** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le respect du principe de prudence. Nous avons contrôlé l'évaluation des dettes sociales. Nous avons veillé à la correcte séparation des exercices, et notamment, l'appréhension des factures à établir et des factures non parvenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

V. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 12 mai 2026

Bertrand GRABISCH
Pour la SARL AB AUDIT
Commissaire aux Comptes



1215

COMPTES SOCIAUX

CLOTURE DU 31/12/2025

Sommaire

1. COMPTE DE RESULTAT 3
2. BILAN 4
3. FAITS CARACTERISTIQUES 7
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7
5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT 8
 5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 8
 5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 8
 5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 8
 5.4. CREANCES & DETTES 8
 5.5. PROVISIONS 9
 5.6.1 PROVISION POUR RISQUES 9
 5.6.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE 9
 5.6. CHIFFRE D'AFFAIRES 9
 5.7. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE 9
6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT 10
 6.1. NOTES SUR LE BILAN 10
 6.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES 10
 6.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 11
 6.1.3. CREANCES 11
 6.1.4. CAPITAUX PROPRES 12
 6.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES 12
 6.1.6. DETTES 13
 6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 13
 6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
 6.2.2. RESULTAT FINANCIER 14
 6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL 14
 6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES 14
7. AUTRES INFORMATIONS 14
 7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE 15
 7.2. EFFECTIF MOYEN 16
 7.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 16
 7.4. ENGAGEMENTS 16
 7.5. COMPARABILITE DES COMPTES 17

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de la société 1215 au 31/12/2025 :

Compte de résultat en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	**2 888**	**1 922**
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	-	4
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	1	0
Total des produits d'exploitation	**2 889**	**1 927**
Achats de marchandises ou matières premières	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	2 507	1 715
Impôts, taxes et versements assimilés	11	10
Salaires et traitements	72	70
Charges sociales	33	36
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8	16
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	4
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corp. cédées	-	-
Autres charges	9	5
Total des charges d'exploitation	**2 639**	**1 857**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**250**	**70**
Bénéfice ou perte sur opérations en commun	-	-
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	7	1
Reprises sur provisions	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	**7**	**1**
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	9	10
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	**9**	**10**
RESULTAT FINANCIER	**(2)**	**(9)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**247**	**61**
Produits exceptionnels	-	-
Total des produits exceptionnels	**-**	**-**
Charges exceptionnelles	-	-
Total des charges exceptionnelles	**-**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**247**	**61**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	61	16
RESULTAT NET	**186**	**45**

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la société 1215 au 31/12/2025 :

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2025 Brut	Amortissements et Provisions	Net	31/12/2024 Net
Immobilisations incorporelles	69	64	6	14
Immobilisations corporelles	3	3	-	0
Immobilisations financières	1	-	1	1
Actif immobilisé	**73**	**66**	**6**	**15**
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	2	-	2	1
Créances, dont :	**887**	**-**	**887**	**595**
Clients et comptes rattachés	*552*	*-*	*552*	*429*
Autres créances	*334*	*-*	*334*	*164*
Charges constatées d'avance	*1*	*-*	*1*	*2*
Valeurs mobilières de placement, dont :	**97**	**-**	**97**	**37**
Actions propres	*-*	*-*	*-*	*-*
Autres titres	*-*	*-*	*-*	*-*
Instruments financiers à terme et jetons détenus	*-*	*-*	*-*	*-*
Disponibilités	*97*	*-*	*97*	*37*
Actif circulant	**986**	**-**	**986**	**633**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	*-*		*-*	*-*
Primes de remboursement des obligations	*-*		*-*	*-*
Ecarts de conversion actif	*-*		*-*	*-*
TOTAL ACTIF	**1 058**	**66**	**992**	**648**

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	40	40
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves, dont :	**4**	**4**
Réserve légale	*4*	*4*
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(599)	(644)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)	186	45
Subvention d'investissement	-	-
Provisions règlementées	-	-
Capitaux propres	**(369)**	**(555)**
Emission de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres fonds propres	**-**	**-**
Provisions pour risques	2	4
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques et charges	**2**	**4**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28	38
Fournisseurs et comptes rattachés	520	376
Dettes fiscales et sociales	34	40
Autres dettes	777	745
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes	**1 359**	**1 198**
Ecarts de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	**992**	**648**

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable général. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total net est de 992 099,00 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 186 015,00 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente dans sa séance du 20/02/2026.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements.

La société 1215 fait partie du groupe MAGNACARTA, No de SIREN 431 687 060, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 32 Rue de la République 69002 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en milliers d'euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général et, notamment, le nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature.

L'application de ce nouveau règlement est sans impact significatif sur les comptes annuels de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

• La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode des multiples appliquée sur l'EBITDA conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité diminuée de la dette nette. En cas de valorisation négative, la quote-part de situation nette de la participation pourra être utilisée.

Si la participation fait l'objet d'un processus de cession, le prix de l'offre d'achat sera retenu.

• Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, l'engagement est étalé uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

5.6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de :

- Abonnements et prestations
- Commissions

5.7. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

N/A

6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Immobilisations Incorporelles en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais d'établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commerciaux & Portefeuilles	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-
Solutions informatiques	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	69	-	-	69
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	**69**	**-**	**-**	**69**
Frais d'établissement et dév. - Amort	-	-	-	-
Fonds commerc. & Portefeuilles - Amort & Prov.	-	-	-	-
Droit au bail - Prov.	-	-	-	-
Solutions informatiques - Amort & Prov.	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov.	56	8	-	64
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORT & PROV	**56**	**8**	**-**	**64**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	**14**	**(8)**	**-**	**6**

Immobilisations Corporelles en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Immeuble de placements	-	-	-	-
Installation techniques, mat., outillage	-	-	-	-
Installations générales / agencements	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel informatique / bureau, mobilier	3	-	-	3
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	**3**	**-**	**-**	**3**
Terrains - Prov.	-	-	-	-
Constructions - Amort & Prov.	-	-	-	-
Immeuble de placement - Amort & Prov.	-	-	-	-
Installation technique, mat., outillage - Amort & Prov.	-	-	-	-
Installations générales / agencements - Amort & Prov.	-	-	-	-
Matériel de transport - Amort & Prov.	-	-	-	-
Matériel informatique / bureau, mobilier - Amort & Prov.	2	0	-	3
Autres immobilisation corporelles - Amort & Prov.	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORT & PROV.	**2**	**0**	**-**	**3**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	**0**	**(0)**	**-**	**-**

6.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participation	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-			-
Prêts et autres immobilisations financières	1	-	-	1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	**1**	**-**	**-**	**1**
Titres participation - Prov.	-	-	-	-
Créances Ratt. Part. - Prov.				
Prêts et autres immobilisations financières - Prov.	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - PROV	**-**	**-**	**-**	**-**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	**1**	**-**	**-**	**1**

6.1.3. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	552	552	-
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	4	4	-
Groupe et associés	329	329	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	1	1	-
TOTAL DES CREANCES	**887**	**887**	**-**

Détail des charges constatées d'avance

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE en milliers d'euros	31/12/2025
Commissions apporteurs	
Achats et charges externes	1
Autres	
TOTAL	**1**

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR en milliers d'euros	31/12/2025
Commissions à recevoir	530
TOTAL	**530**

6.1.4. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

VARIATION DU CAPITAL SOCIAL en milliers d'euros	01/01/2025	Augmentation de capital	Diminution de capital	Autres mouvements	31/12/2025
Capital en nombre d'actions	1 000				1 000
Valeur nominale (en euro)	40,00				40,00
Capital social	**40**	**-**	**-**	**-**	**40**

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros	01/01/2025	Variation de capital	Affectation résultat N-1	Distribution dividendes	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital social	40	-	-	-	-	-	40
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	4	-	-	-	-	-	4
- Réserve légale	4	-	-	-	-	-	4
- Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(644)	-	45	-	-	-	(599)
Distribution de dividendes			-	-	-		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	45	-	(45)	-	-	186	186
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**(555)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**186**	**(369)**

6.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros	01/01/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Reclassement / fusion	31/12/2025
			Utilisée	Non utilisées		
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	4	2	4	-	-	2
PROVISIONS POUR RISQUES	**4**	**2**	**4**	**-**	**-**	**2**
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR CHARGES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL	**4**	**2**	**4**	**-**	**-**	**2**

6.1.6. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Concours bancaires	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus	28	28	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	520	520	-	-
Personnel et comptes rattachés	13	13	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	-	-
Etat et autres collectivités publiques	12	12	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	777	777	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	**1 359**	**1 359**	**-**	**-**

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros	31/12/2025
Commissions à reverser	421
Frais généraux à régler	95
TOTAL	**517**

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES en milliers d'euros	France	Hors France	Total
Commissions	2 660		2 660
Honoraires et abonnements	217		217
Autres	10		10
			-
			-
TOTAL GENERAL	**2 888**	**-**	**2 888**

6.2.2. RESULTAT FINANCIER

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes Reprise provision dépréciation titres Reprises sur provisions Reprise provision valeurs mobilières de placement (actions propres) Produits d'intérêts Produits des valeurs mobilières de placement Gain de change	7	1
Total produits financiers	7	1
Dotation provision dépréciation titres Dotation provision financières Dotation provision valeurs mobilières de placement (actions propres) Intérêts et charges assimilées Pertes sur créances liées à des participations Charges nettes sur valeurs mobilières de placement Perte de change Abandon de compte courant Autres charges financières	9	10
Total charges financières	9	10
RESULTAT FINANCIER	(2)	(9)

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

N/A

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Taux d'imposition

Le taux normal d'impôt sur les sociétés applicable à l'exercice 2025 est de 25%.

Une contribution additionnelle de 3,3 %, correspondant à la contribution sociale des entreprises est appliqué sur le montant d'IS dépassant 763 000 € (avant crédit d'impôt).

Pour rappel, le calcul de l'impôt dû par la société tête d'intégration au titre du groupe intégré se fait en tenant compte du résultat groupe et du chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble des membres.

Intégration fiscale

L'entité 1215 est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante SAS MAGNACARTA, No de SIREN 431 687 060 domiciliée au 32, rue de la République 69002 LYON.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

Crédit d'impôt

L'entité 1215, pour 2025, a bénéficié d'un crédit d'impôt famille de 1 389€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS MOYENS Catégories	31/12/2025	31/12/2024
Dirigeant		
Cadres	1	1
Non cadres		
Apprentis		
Autres		
TOTAL	1	1

7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.3. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Indemnités de fin de carrière :

Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la recommandation 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013.

Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2025, s'élève à 11 024 euros.

La loi sur la réforme des retraites promulguée en avril 2023 précise, entre autres, que l'âge de départ à la retraite sera progressivement relevé à compter du 1er septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030. Cette loi prévoit également une augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'un taux plein à 43 ans à partir de 2027.

Comptablement, les effets de cette réforme sont non significatifs dans les comptes de la société.

7.4. COMPARABILITE DES COMPTES

Pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC n°2022-06 dans les comptes individuels, les retraitements suivants ont été opérés sur la présentation du compte de résultat comparatif :

Présentation 2024	Présentation 2025	Impact
Transfert de charges	Reprises sur amortissements et provisions	0

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de la société 1215 au 31/12/2024 :

Compte de résultat en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	**1 922**	**475**
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	4	7
Transferts de charges	-	-
Autres produits	0	1
Total des produits d'exploitation	**1 927**	**483**
Achats de marchandises ou matières premières	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 715	225
Impôts, taxes et versements assimilés	10	22
Salaires et traitements	70	76
Charges sociales	36	34
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	14
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	4	3
Autres charges	5	4
Total des charges d'exploitation	**1 857**	**378**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**70**	**105**
Bénéfice ou perte sur opérations en commun	-	-
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	**1**	**-**
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	10	9
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	**10**	**9**
RESULTAT FINANCIER	**(9)**	**(9)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**61**	**96**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	**-**	**-**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	7
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	**-**	**7**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**(7)**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**61**	**89**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	16	25
RESULTAT NET	**45**	**64**

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la société 1215 au 31/12/2024 :

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2024 Brut	Amortissements et Provisions	Net	31/12/2023 Net
Immobilisations incorporelles	69	56	14	30
Immobilisations corporelles	3	2	0	1
Immobilisations financières	1	-	1	1
Actif immobilisé	**73**	**58**	**15**	**31**
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	1	17
Clients et comptes rattachés	429	-	429	365
Autres créances	164	-	164	6
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	37	-	37	106
Actif circulant	**631**	**-**	**631**	**494**
Comptes de régularisation	2	-	2	1
TOTAL ACTIF	**706**	**58**	**648**	**527**

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
Capital social	40	-	40	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Réserves	4	-	4	-
- Réserve légale	*4*	-	*4*	-
- Réserves réglementées	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	(644)	-	(708)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)	45	-	64	-
Capitaux propres	**(555)**		**(600)**	
Autres fonds propres	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	**4**	-	**3**	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38	-	5	-
Fournisseurs et comptes rattachés	376	-	319	-
Dettes fiscales et sociales	40	-	26	-
Autres dettes	745	-	771	-
Dettes	**1 198**		**1 121**	
Comptes de régularisation	-	-	3	-
TOTAL PASSIF	**648**		**527**	

CÉLIANCE

1215 SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social :

32, rue de la République
69002 LYON

N° SIREN : 493 711 840

* * * * *

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

* * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-31 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention n°1 :

Personne concernée : Madame Julie Compagnon, Présidente de la société Magnacarta et Présidente de la Société

Nature : Un compte courant d'associé rémunéré au taux de **1,2 %**

Montant : Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 : **735 932,50 € HT**
Montant des charges d'intérêts de l'exercice : **8 847,80 € HT**

Convention n°2 :

Personne concernée : Madame Julie Compagnon, Présidente de la société Magnacarta et Présidente de la Société

Nature : Contrat de domiciliation proposé par Magnacarta à la Société afin de réaliser les services d'accueil, de réception de courriers et d'appels téléphoniques, de mise à disposition d'un bureau et des équipements.

Montant : Charges sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 : **12 000 € HT**

Convention n°3 :

Personne concernée : Madame Julie Compagnon, Présidente de la société Magnacarta et Présidente de la Société

Nature : Contribution de la Société au profit de sa mère Magnacarta. Cette convention permet à la Société de bénéficier des savoir-faire, services, outils, méthode et accompagnement de Magnacarta

Montant : Charges sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 : **77 196,60 €**

Fait à Metz, le 12 mai 2026

Bertrand GRABISCH
Pour la SARL AB AUDIT
Commissaire aux Comptes

Bertrand GRABISCH

Certifié par yousign